

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article3403>

Les circulaires de la semaine

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: lundi 30 juillet 2012

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous

droits réservés

Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur / Audit territorial de l'ensemble des services des secteurs publics et associatifs intervenant au titre de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

[1]

Education

– Circulaire du 22 juin 2012 relative aux [modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2012-2013](#) NOR : ESR1226780C

Justice

– Circulaire de la DPJJ en date du 5 novembre 2009 relative à la [mise en œuvre de l'audit territorial par les directions interrégionales](#) [2] NOR : JUSF0929064C



[1] Photo : © Kret

[2] La direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) a fait de l'audit de l'ensemble des services des secteurs publics et associatifs habilités qui mettent en œuvre les décisions judiciaires concernant les mineurs un axe prioritaire de son projet stratégique national 20082011. La DPJJ souhaite garantir ainsi, au nom de l'Etat, la qualité et la conformité de l'application des décisions des magistrats, le respect des normes et des directives fixées sur les plans pédagogique, administratif et financier, tant vis-à-vis des magistrats que des jeunes concernés et de leurs parents. L'audit vise également à mesurer l'efficacité des politiques mises en œuvre, pour les adapter et rendre compte de leur pertinence et de l'usage des deniers publics.

Par ailleurs, l'audit est un outil de pilotage des politiques éducatives, en ce qu'il permet notamment d'assurer une meilleure visibilité des dispositifs et une diffusion des meilleures pratiques. Il participe ainsi à l'amélioration du dispositif de protection de l'enfance. L'objectif de la démarche engagée par la DPJJ est également de mettre à disposition des magistrats et des personnels éducatifs chargés d'élaborer des propositions d'orientations, une information actualisée sur les services pouvant recevoir les mineurs suivis par la justice. La présente circulaire a pour objet de préciser le périmètre de l'audit et ses modalités et de rappeler les fondements juridiques qui légitiment les auditeurs dans leur mission.